



AVIS DE CONCOURS

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine ouvre,
pour les collectivités territoriales des régions Bretagne et Pays de Loire, les concours d'

ÉDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Session 2022

Catégorie B - Femme / Homme

Les ressortissants des États membres de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'Espace économique européen autres que la France ont accès au cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (conformément aux dispositions du décret n° 2010.311 du 22 mars 2010).

Nombre de postes : 20 postes (concours externe : 14 ; concours interne : 6)

	Conditions d'inscription	Dates des épreuves	Période d'inscription
Concours externe	<p>Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 5 (anciennement III), <u>délivré dans le domaine des activités physiques et sportives mentionnées par le code du sport</u> ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p> <p><i>Des dérogations aux conditions de diplôme sont possibles (consulter le site internet www.cdg35.fr ou le dossier d'inscription).</i></p>	<p>Les épreuves écrites d'admissibilité se dérouleront le 25 janvier 2022 en Ille-et-Vilaine (lieu à déterminer ultérieurement)</p>	<p><u>Pré-inscription en ligne</u></p> <p>du 25 mai 2021 au 30 juin 2021, 23 h 59 dernier délai (heure métropolitaine).</p> <p>Une préinscription en ligne au concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe, session 2022, sera ouverte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur le site internet du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine : www.cdg35.fr - ou par l'intermédiaire du portail national www.concours-territorial.fr
Concours interne	<p>Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris de la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier 2022.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement d'un État membre de la communauté européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'espace économique européen.</p> <p>Les candidats devront être en position d'activité à la date de clôture des inscriptions, soit pour cette session 2022, au 8 juillet 2021.</p>	<p>Les épreuves d'admission se tiendront courant 2^{ème} trimestre 2022 en Ille-et-Vilaine (lieu à déterminer ultérieurement)</p> <p>Le détail des épreuves peut être consulté sur la brochure du concours, disponible sur le site du CDG 35 (www.cdg35.fr).</p>	<p>La préinscription en ligne générera automatiquement un formulaire d'inscription ainsi que l'espace sécurisé propre à chaque candidat, appelé « espace candidat ».</p> <p><u>Validation d'inscription</u></p> <p>du 25 mai 2021 au 08 juillet 2021, 23 h 59 dernier délai (heure métropolitaine).</p> <p>Attention : la préinscription effectuée par le candidat sur le site Internet ne sera considérée comme inscription définitive que lorsque le candidat aura validé son inscription en ligne, à partir de son espace candidat.</p> <p>En l'absence de validation d'inscription dans les délais (soit au plus tard le 08 juillet 2021, 23 h 59 dernier délai), la préinscription en ligne du candidat sera annulée.</p> <p>Le candidat pourra, dans le même temps, déposer de manière dématérialisée les pièces justificatives requises.</p> <p>A titre exceptionnel, les candidats pourront transmettre par voie postale, leur formulaire d'inscription, au plus tard le 08 juillet 2021 dernier délai (cachet de la poste faisant foi), accompagné des pièces justificatives requises.</p>

Tout formulaire d'inscription, adressé au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, qui ne serait que la photocopie du formulaire d'inscription d'un autre candidat sera considéré comme non conforme et refusé. Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées. Tout dépôt de formulaire d'inscription par courrier, même posté dans les délais, sera refusé s'il est insuffisamment affranchi. De même tout incident dans la transmission du formulaire d'inscription, quelle qu'en soit la cause (perte, retard, grève...) engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus d'admission à concourir.